

■ **May et Cie SA**, à Carouge (GE), commerce et transformation de matériaux dans le domaine du bois et de la construction, etc. (FOSC du 27.07.2001, p. 5795). Manger Andreas n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. La procuration de Perroulaz Thomas est radiée. Brettenthaler Martin, d'Autriche, à Bâle, vice-président, et Frei Rolf, de Herdern, à Bottighofen, délégué, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Signature collective à deux a été conférée à Hürlimann Max, de Winterthur, à Killwangen, et Schmutz André, de Düringen, à St. Antoni.

Journal no 6224 du 17.06.2002
(00521204 / CH-660.0.114.961-9)